

**COMPTE RENDU DES DECISIONS EFFECTUEES PAR LE MAIRE
EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

RAPPORTEUR : Monsieur LAURENT

Je vais vous rendre compte des affaires que j'ai pu régler depuis notre réunion du **26 juin 2012** dans le cadre de la délégation que vous m'avez donnée en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

J'ai signé les décisions et contrats suivants:

1.	Une représentation de la commune du Kremlin-Bicêtre sur la procédure contentieuse engagée par les Témoins de Jéhovah à l'encontre de la ville (décision n° 2012-004)
2.	Un contrat d'engagement passé entre la ville et le service jeunesse de la ville d'Irkoutsk pour l'accueil de son responsable dans le cadre des actions culturelles et de coopération internationale
3.	Un contrat passé entre la ville et la société Les Royales Marionnettes pour la cession du droit d'exploitation d'un spectacle au Parc Pinel
4.	Une convention passée entre la ville et l'association Kremlinpro pour un spectacle d'improvisation théâtrale dans le cadre de la programmation « Art en ville »
5.	Un contrat d'engagement passé entre la commune et Monsieur Victor Montangerond pour une prestation dans le cadre de « Place aux jeunes talents » le 25 juin 2012
6.	Un contrat d'engagement passé entre la commune et Monsieur Victor Montangerond pour une prestation dans le cadre de « Place aux jeunes talents » le 20 septembre 2012
7.	Une désignation d'un cabinet d'avocat pour consultation juridique relative à une convention d'occupation du domaine public concernant l'équipement culturel l'Echo (décision n° 2012-006)
8.	Deux conventions de formation passée entre l'association Promotion Formation développement et la ville du Kremlin-Bicêtre pour la mise en place d'ateliers informatiques
9.	Un contrat d'engagement passé entre la ville et Mme BERNAD Patricia pour pour une prestation dans le cadre de la fête de la ville
10.	Une convention passée entre la ville et l'association « Les Bouches B » pour une prestation dans le cadre de l'événement « Enfin ! Les beaux jours » le 21 juin 2012
11.	Un contrat d'engagement passé entre la société Monica Médias et la mairie pour une prestation dans le cadre de la fête de la ville
12.	Une convention passée entre la ville et l'association « Les Bouches B » pour une prestation dans le cadre de l'événement « Enfin ! Les beaux jours » le 21 juin 2012 le 8 juin 2012
13.	Un contrat passé entre la société « Oralie du lien par la parole » et la ville pour la cession du droit d'exploitation du spectacle « Tourner la page » le 30 juin à la bibliothèque municipale Raoul Etienne

14.	Un contrat passé entre la société « Oralie du lien par la parole » et la ville pour la cession du droit d'exploitation du spectacle « Raconti Raconta » au Parc Pinel
15.	Des contrats passés entre la ville et la société Camping Rivière pour la réservation de chalets (juillet-août) dans le cadre des mini-camps primaires
16.	Des contrats passés entre la société Anjou Sport Nature et la ville pour des activités sportives dans le cadre des mini-camps primaires
17.	Une convention passée entre la ville et la société Croc' Aventure pour l'organisation d'un parcours aventure au centre de loisirs élémentaire Benoit Malon
18.	Un contrat passé entre la compagnie Machtiern et la mairie pour la cession du spectacle « Les Aquamens »
19.	Un contrat d'engagement passé la ville et Jonathan VITET pour la participation de l'artiste au festival Hip-hop
20.	Un avenant n° 6 à la convention tripartite portant création et fonctionnement d'un Service d'Accueil Médical Initial (SAMI) passé entre la commune de Villejuif, celle du Kremlin-Bicêtre, et l'Amicale des Médecins de la Ville de Villejuif
21.	Un avenant au contrat de maintenance du Gymnase Ducasse passé entre la mairie et la société lbs'on
22.	Un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « La Batuca Zabumba » passé entre la mairie et l'association Zabumba dans le cadre de la fête de la ville
23.	Un avenant au contrat de maintenance du centre de loisirs Aimé Césaire passé entre la mairie et la société lbs'on
24.	Un avenant au contrat de maintenance du PIJ et de la mission locale passé entre la mairie et la société lbs'on
25.	Un avenant au contrat de maintenance de la crèche des petits cailloux passé entre la mairie et la société lbs'on
26.	Quatre conventions de prestation de service passées entre la mairie et l'association Les Complices de Nina pour la réalisation d'ateliers de décoration dans le cadre de la fête de la ville
27.	Une convention de partenariat pour la recherche de la valorisation des dépenses et investissements en économie d'énergie passée entre la mairie et la société CTR
28.	Une convention de partenariat pour la recherche de l'optimisation des ressources patrimoniales passée entre la mairie et la société CTR
29.	Un contrat d'animation passé entre la société Animt'oo et la mairie dans le cadre de la fête de la ville
30.	Une convention passée entre la mairie et l'association « Rédige assistance écrivain public » pour la tenue d'une permanence gratuite d'écrivain public au centre social
31.	Un contrat passé entre la mairie et la société Prestatech-Artifices pour la réalisation d'un spectacle pyrotechnique lors de la fête de la ville
32.	Une convention passée entre la ville et l'association Mad'Mode pour la représentation d'un spectacle dans le cadre du festival hip hop
33.	Une convention passée entre M. Benoît Charrette et la ville pour la réalisation d'une fresque dans le cadre du festival hip hop

34.	Une convention passée entre la ville et l'association Raw Circles pour l'organisation d'un spectacle dans le cadre du festival hip hop
35.	Une convention passée entre la ville et l'association 176 Attitude pour une prestation de disque jockey dans le cadre du festival hip hop
36.	Une convention passée entre la ville et l'association Vertige pour une participation en qualité de jury et responsable communication lors du spectacle Raw Circles dans le cadre du festival hip hop
37.	Une convention passée entre la ville et l'association Vertifight pour une participation en qualité de speaker lors du spectacle Raw Circles dans le cadre du festival hip hop
38.	Une convention passée entre la ville et l'association La Compagnie Marido pour l'animation et la présentation de la soirée « Place aux jeunes talents, 3 ^{ème} édition »
39.	Un contrat de cession de droit pour l'exploitation du spectacle « Wash Game » passé entre la ville et l'association Arsenic Compagnie
40.	Une convention passée entre l'association Multikolorz et la ville pour la réalisation d'une fresque dans le cadre du festival hip hop
41.	Un contrat de location de matériel passé entre la société Air2jeux et la mairie dans le cadre de la fête de la ville
42.	Une convention passée entre M. Alexandre LEDENTE et la ville pour la réalisation d'une fresque dans le cadre du festival hip hop
43.	Un contrat de maintenance des autocommutateurs de la ville (téléphonie) passé entre la mairie et l'entreprise Capitaine
44.	Un contrat de maintenance de l'installation téléphonique de la mairie passé entre la société Résophone Services et la mairie
45.	Un contrat signé entre la société Eurobackline et la mairie pour la location de la sonorisation dans le cadre de la fête de la ville
46.	Une convention signée entre la ville et Pavel Pukhov pour la participation de l'artiste au festival Russenko
47.	Un contrat d'assistance informatique passé entre la société Informatique Communication Services et la mairie
48.	Un contrat d'exploitation d'un spectacle intitulé « Les Castafiores » passé entre la mairie et la société Label Tour
49.	Une consultation juridique sur la procédure contentieuse engagée par les Témoins de Jéhovah à l'encontre de la ville (décision n° 2012-007)
50.	Une désignation du cabinet Seban et Associés sur la procédure contentieuse engagée par les Témoins de Jéhovah à l'encontre de la ville (décision n° 2012-009)
51.	Un contrat passé entre la société SARL ZEVS et la mairie pour la réalisation de la programmation d'un « Cycle de cinéma russe contemporain » dans la cadre du festival Russenko 2013
52.	Un exercice du droit de préemption d'un terrain situé 5 rue Pasteur appartenant à la SCI LES DAHLIAS (décision n° 2012-010)